

Au Service de l'environnement, l'assainissement de la décharge de la Pila n'a donné lieu qu'à une dépense de 1,2 million alors que le budget prévoyait 5,5 millions. En effet, le dossier est bloqué du fait qu'aucune solution n'a été trouvée pour déplacer les gens du voyage. Les négociations se poursuivent. Par contre, un montant de 2 millions a été provisionné. La provision totale est de 4 millions à fin 2009.

Pour terminer, je tiens à vous informer que la Commission des finances et de gestion est régulièrement renseignée sur le dossier du pont de la Poya. Elle peut rassurer le Grand Conseil sur le suivi de ce dossier, qui est mené très sérieusement par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et l'ingénieur cantonal qui s'appuient sur différents organes, la commission des partenaires (CoPar), le comité de pilotage (CoPil), pour conduire le projet.

La Commission des finances et de gestion a pu prendre connaissance des procès-verbaux des séances. De plus, l'Inspection des finances suit et contrôle la partie financière. Je tiens encore à remercier M. le Conseiller d'Etat Georges Godel et ses collaborateurs pour le bon travail accompli et pour toutes les informations qu'ils nous ont fournies.

Avec ces quelques commentaires, je vous demande d'approuver les comptes de cette Direction.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2009

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.

En ce qui concerne le compte-rendu, je relève simplement que l'Office fédéral des routes a réagi positivement pour entrer en matière dans les discussions sur l'emplacement prévu à Vaulruz pour les gens du voyage. L'association des routiers semble plus réticente.

L'assainissement des routes cantonales et communales contre le bruit a pris un certain retard. Tout devrait être terminé au 31 mars 2018 pour protéger les quelque 14 000 personnes incommodées. Le coût devrait être d'environ 40 millions de francs.

Les volumes disponibles pour le stockage des matériaux inertes posent quelques soucis. Il est envisagé d'introduire une taxe de dépôt pour éviter de devoir accueillir des matériaux inertes des autres cantons.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2009

INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORÊTS

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur.

Concernant les comptes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, on constate une diminution d'excédents de charges de 536 907 francs au compte de fonctionnement. Dans le budget 2009, ces excédents de charges étaient évalués à 65 820 810 francs et dans les comptes 2009, ils se montent en réalité à 64 545 903 francs.

Quant au compte des investissements, il est inférieur de 1 678 997 francs. Le compte administratif nous donne donc une amélioration de 2 215 297 francs par rapport au budget 2009.

Au centre de charges 3400, Secrétariat général, le numéro de position 318.091 de 5 000 francs correspond à une participation de l'étude faite par M^{me} Micheline Bieri sur les fusions des communes fribourgeoises, document dont chacun d'entre vous a d'ailleurs eu connaissance.

Au centre de charges 3405, Service de l'Etat civil et des naturalisations, au numéro de position 319.022, remboursement de taxes et d'émoluments non budgétés: le montant de 274 850 francs imprévu est le résultat du remboursement par le canton des taxes de naturalisation 2005, suite à une décision du Tribunal cantonal.

Au centre de charges 3410, Préfectures, trois commentaires: au numéro de position 436.032, les débours récupérés sont relativement difficiles à estimer. Au 317.200, délégation de représentation: ceci est fixé par un arrêté du Conseil d'Etat et au 318.005, frais de réception: ceux-ci sont budgétés après demande à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Au centre de charges 3425, Service de l'agriculture, nous constatons au compte administratif une augmentation de dépenses s'élevant à 1 595 311 francs, ce qui donne un excédent de dépenses total de 26 301 181 francs. Le compte des investissements est inférieur de 994 432 pour un excédent de dépenses total de 9 850 568 francs. Quant au compte de fonctionnement, il a un excédent de charges de 17 215 613 francs, supérieurs au budget de 2 589 743 francs. Cette augmentation de dépenses s'explique principalement au poste suivant: 364.025, subvention cantonale pour la lutte contre les épizooties et pour les frais de SANIMA. Ce compte est supérieur de 523 115 francs, couverts par un crédit supplémentaire N° 1270 du 22 décembre 2009 de 500 000 francs ouvert par arrêté du Conseil d'Etat. Au numéro de position 380.007, versement aux provisions d'un montant de 1 195 534 francs, poste non budgété. Au numéro de position 402.001, impôts sur la diminution de l'aire agricole, en diminution de 678 692 francs par rapport au budget 2009.

Au centre de charges 3430, Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, au numéro de position 317.100, dépassement-augmentation de 100% de la charge couverte par un crédit supplémentaire, le numéro 1271 du 22.19.2009 de 100 000 francs ouvert par arrêté du Conseil d'Etat.

Au centre de charges 3440, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg est géré selon le régime de la gestion par